

Chaque société a une culture dominante dont les racines sont généralement religieuses. Le concept de la liberté de religion se définit essentiellement comme le droit de croire ce que l'on veut en matière religieuse, le droit de professer ouvertement des croyances religieuses sans crainte d'empêchement ou de représailles et le droit de manifester ses croyances religieuses par leur mise en pratique et par le culte ou par leur enseignement et leur propagation. Le juge en chef Dickson a articulé très clairement le droit à la liberté religieuse dans le premier jugement de la Cour suprême du Canada sur l'article 2 a) de la Charte : Une société vraiment libre peut accepter une grande diversité de croyances, de goûts, de valeurs, de coutumes et de normes de conduite. Par contre, si l'appartenance religieuse est dénigrée, si elle est marginalisée, si elle est exclue de la vie publique, la société non seulement perd les bienfaits que lui prodiguent les adeptes religieux, mais elle s'expose à une réaction défavorable de leur part. Il semble donc que, si l'appartenance religieuse est appréciée et accommodée, la société en bénéficie, car elle compte des citoyens qui se comportent bien et qui contribuent à son bien-être. Des études sociologiques ont démontré l'apport positif de l'appartenance religieuse pour le rendement scolaire, la vie de famille, le bien-être et la contribution à la vie communautaire[2]. Une société libre vise à assurer à tous l'égalité quant à la jouissance des libertés fondamentales et j'affirme cela sans m'appuyer sur l'art. Les opposants à la religion aiment focaliser les effets fractionnels de la religion, les conflits et les guerres qui ont des implications religieuses. Kelsay et Twiss avancent que >[4]. L'attachement à une communauté religieuse favorise donc la participation aux institutions démocratiques et un sentiment de fierté envers celles-ci. Pour de nombreux adeptes, elle est beaucoup plus qu'un choix de mode de vie, elle est leur essence propre. Enfreindre la liberté religieuse d'une personne ou l'obliger à désobéir à ses croyances religieuses, c'est attaquer son essence même[1]. Les religions sont également le cadre des rites de passage marquant la naissance, le mariage et la mort. Les adeptes religieux s'efforcent d'obéir .aux lois et de respecter l'autorité de l'Etat